



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAIGNAC
SEANCE DU 23 FEVRIER 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 Février à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire de Daignac.

Nombre de conseillers en exercices: 11

Nombre de présents: 7

Nombre de procuration: 0

Date convocation Conseil Municipal: 18/02/2021

Liste des présents:

Aude BIRBA, Emmanuel BOURREZ, Romuald CHAGNEAU, Vincent GRAFTE, Michel MASSIAS, Christian SIUTAT, Michel ZANARDO

Liste des absents et des procurations:

Corinne PAQUES, excusée

Laëtitia LUBIATO, excusé

Frédéric PICQ, excusé

Barbara COLIN, excusée

Secrétaire de séance: Romuald CHAGNEAU

1. Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 19.01.2021

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 19.01.2021,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 19.01.2021.

2. Demande de subvention pour activité extra-scolaire :

Vu la délibération du Conseil municipal n°14 bis/2016 qui attribue une subvention de 50 euros par an et par enfant pratiquant une activité extra-scolaire payante ou participant à un voyage scolaire payant,

Vu la facture acquittée concernant l'enfant Sacha COLIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention de 50 euros à Mme Barbara COLIN, mère de l'enfant Sacha COLIN.

3. Demande de subvention extra-scolaire :

Vu la délibération du Conseil municipal n°14 bis/2016 qui attribue une subvention de 50 euros par an et par enfant pratiquant une activité extra-scolaire payante ou participant à un voyage scolaire payant,

Vu la facture acquittée concernant l'enfant Camille COLIN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention de 50 euros à Mme Barbara COLIN, mère de l'enfant Camille COLIN.

4. Demande d'implantation d'un mobil home sur la commune :

Monsieur le Maire explique qu'un habitant de Daignac, Mr Roumage Xavier, maraîcher au lieu dit Larmevaille, a sollicité en date du 12.02.2021, le droit d'implanter un mobil home sur son terrain pour une durée limitée.

En effet, dans le cadre de son exploitation agricole, il souhaite permettre à ses travailleurs saisonniers, de bénéficier d'un logement sur place.

Vu le code général de l'urbanisme,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr ROUMAGE Xavier à implanter un mobil home sur sa parcelle, à moins de 100 mètres de ses bâtiments et pour une durée limitée.

Cette autorisation est valable du 1.03.2021 au 30.11.2021.

Il devra y avoir un assainissement aux normes.

Après le 30.11.2021, le mobil home devra être déplacé et rangé sous abri.

5. Vote des plafonds du RIFSEEP :

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr GRAFTE afin d'expliquer et de préciser les modalités du RIFSEEP.

Celui-ci explique que l'instauration du RIFSEEP est obligatoire dans les toutes les collectivités territoriales et permet aux agents d'obtenir une indemnité financière en deux temps :

L'IFSE (mensuelle) calculée sur leurs compétences et savoir-faire.

Le CIA (annuel) calculée selon l'implication de l'agent dans ses tâches, et envers sa collectivité.

Chaque indemnité est alors personnalisée selon l'emploi et les tâches effectuées par l'agent.

Les plafonds annuels proposés pour les agents de la catégorie C sont les suivants :

(pour rappel, la mairie de Daignac n'emploie que des agents de catégorie C)

Cadre d'emplois	Groupe de fonction	Définition des fonctions de chaque groupe	IFSE Montant annuel maximum (non logés)	CIA Montant annuel maximum
Adjoints administratifs Agents de maîtrise, Adjoints techniques, ATSEM, Agents sociaux	G1	chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications	6000 €	300 €
	G2	Agent d'exécution, agent d'accueil, horaires atypiques	6000 €	300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité des suffrages exprimés (5 abstentions et 2 pour), la mise en place du RIFSEEP pour les agents communaux, avec des indemnités IFSE et CIA plafonnées annuellement comme ci-dessus.

6. Transfert au SDEEG de la compétence Service Public DECI (défense incendie) :

Monsieur le Maire explique que la commune de Daignac doit prendre un prestataire afin de veiller à la conformité de son service incendie. Le SDEEG est prestataire disponible et habilité pour cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transférer sa compétence Service Public DECI (défense incendie) au SDEEG.

7. Choix du devis pour la réfection des menuiseries du logement communal :

Monsieur le Maire expose 3 devis reçus ce jour pour la réfection des menuiseries du logement communal :

- Un devis de SUDOUEST MATERIAUX SAINT LOUBES pour un montant total de 13 621.75 euros TTC
- Un devis de SARL ASP AGENCEMENT ET MENUISERIE pour un montant total de 18 840.00 euros TTC
- Un devis de MIROITERIE DU SUD-OUEST pour un montant total de 22 139,21 euros TTC

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de SUDOUEST MATERIAUX SAINT LOUBES pour un montant total de 13 621.75 euros TTC.

- Questions diverses :

- Monsieur le Maire veut faire un point sur l'organisation des futurs conseils municipaux.

Vu la demande générale pour une modification des horaires, les conseils se tiendront dorénavant à 18h30 et il y en aura un chaque fin de mois (le mardi)

- PPRMT : Il est conseillé aux propriétaires de carrières d'apposer à l'entrée de leurs carrières des panneaux de signalisation de danger. Un recensement de tous les propriétaires de carrière sera fait afin de les informer par le biais d'un courrier. Cette information sera mise sur le site internet et sur la page facebook de la commune.
- Formation défibrillateur : une date sera choisie au printemps. Mr CHAGNEAU aimerait aussi convier les présidents des associations de Daignac à cette formation.
- Vaccibus : Monsieur le Maire explique que le bus est prêt mais la Cali est en attente des vaccins.
- Inondations Peyrefus : Monsieur le Maire explique qu'il s'est déplacé sur place avec plusieurs élus (Mr SIUTAT, Mr CHAGNEAU, Mme LUBIATO, Mr PICQ) afin de rechercher des solutions pérennes. Les fossés communaux seront nettoyés et creusés. Les buses communales seront débouchées. Les propriétaires devront creuser un ancien fossé existant afin de dévier les eaux de pluie pour ne plus être inondées. Un lampadaire sera installé à l'entrée du hameau. Le compte rendu de cette réunion du 16.02 sera envoyé à Mme Dumas qui transmettra à ses voisins
- Point lotissement Curton : Un nouveau projet va être déposé par la société AGTI. Projet qui sera étudié par les élus.

- Paniers repas : Comme le repas des anciens n'a pu avoir lieu en 2020 à cause de la pandémie, un panier repas ou cadeaux sera distribuer aux aînés à l'occasion de Pâques.
- Abri BUS Bourg : Mr GRAFTE alerte sur le fait que les enfants ne peuvent se mettre à l'abri et par conséquent se mettent sur le trottoir, à côté de « la boîte à goûter ». Des aménagements seront faits.
- FDAEC : La demande sera faite concernant la rénovation du logement.
- Chenil du Libournais : un cimetière animalier devrait voir le jour.
- CCID : la commission communale des impôts directs se réunira le 9 mars 2021.
- Sécurité routière : Mr SIUTAT a contacté la société CMR mais n'a eu aucun retour à ce jour. Il va alors contacter la société BOUIJAUD.
- Sens interdit / voie communale de l'Eglise : les modifications seront effectives à partir du 1^{er} mars 2021.
- Elections départementales et régionales : elles se tiendront les 13 et 20/06/2021.
- CALI : La Calinésie (centre aquatique de Libourne) ouvrira ses portes le 20/04/2021, ou selon la situation sanitaire.
- Eglise de Daignac : Mr Boatto sera contacté afin de faire une situation des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Fait à Daignac le 25.02.2021

Le Maire,

Michel MASSIAS


